



Procès-verbal
Le mercredi 7 novembre 2001 - n° 53

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir augmenté la dette de 5,3 milliards de dollars depuis 1998.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

7 novembre 2001

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Ville de Coaticook — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 21 décembre 2001.
(Dépôt n° 679-20001107)

M. Benoit (Orford) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Coaticook.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 205 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 6 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 45 Loi modifiant la Loi sur le tabac – Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 680-20011107)

7 novembre 2001

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 223 citoyens et citoyennes du comté de Johnson, concernant l'implantation d'une porcherie à Bromptonville.
(Dépôt n° 681-20011107)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay), dépose:

Copie d'une lettre, en date du 31 octobre 2001, que M. Cadieux, président du conseil d'administration de l'Association des hôpitaux du Québec, a fait parvenir à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la situation budgétaire des établissements membres de l'association.
(Dépôt n° 682-20011107)

Motions sans préavis

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la formation professionnelle et technique, laquelle se tiendra du 5 au 9 novembre 2001, et qu'elle souligne l'apport considérable des intervenants de ce secteur de formation dont l'objectif est de qualifier l'ensemble de nos jeunes Québécoises et Québécois en fonction de leurs intérêts.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 novembre 2001

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du sous-ministre des transports concernant la gestion des technologies de l'information ;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Commission des valeurs mobilières du Québec ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Le Président rend sa décision sur la question soulevée lors de la séance du 6 novembre par le leader de l'opposition officielle relativement à la procédure empruntée par le gouvernement pour le prononcé du discours du budget, le jeudi 1^{er} novembre 2001. Dans sa question de Règlement, le leader de l'opposition officielle a fait valoir que le discours de la ministre a porté sur l'état de l'économie 2001-2002 et son impact sur les finances publiques ainsi que sur le budget 2002-2003. Selon le leader de l'opposition officielle, cet énoncé sur l'état de l'économie 2001-2002 aurait dû faire l'objet d'une déclaration complémentaire et d'un débat, conformément aux dispositions de l'article 278 du Règlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Dans un régime parlementaire de type britannique comme le nôtre, la Couronne a une complète initiative en matière financière. Par conséquent, le Président n'a pas à déterminer si une partie du contenu du discours du budget 2002-2003 aurait dû faire l'objet d'une déclaration complémentaire.

7 novembre 2001

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur la motion de censure présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys).

M. le Président convoque les leaders parlementaires afin d'organiser l'ensemble du débat sur le discours du budget et à cette fin, à 15 h 26, il suspend les travaux.

À 15 h 40, la séance reprend.

M. le Président informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la première partie de ce débat, qui est d'une durée de treize heures trente minutes : une période de six heures trente-cinq minutes est réservée au groupe formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget ; une période de six heures trente-cinq minutes est réservée à l'opposition officielle, incluant les dix minutes de commentaires de la représentante de l'opposition officielle ; une période de vingt minutes est réservée au député indépendant et le temps non utilisé par ce dernier sera réparti également entre les deux groupes parlementaires ; les autres interventions ne seront soumises à aucune limite. Enfin, le temps non utilisé par un groupe parlementaire pourra être redistribué à l'autre groupe.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup), propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir ramené le Québec sur le sentier de l'endettement.

Le débat de poursuit.

7 novembre 2001

M. Brouillet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu deux demandes de débat de fin de séance pour le jeudi 8 novembre 2001 :

- le premier, sur une question adressée par M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant la grève des professeurs à l'Université Laval ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Mulcair (Chomedey) à M. Simard, président du Conseil du trésor, concernant l'appel d'offre pour le Palais des Congrès de Montréal.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Fournier (Châteauguay) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son incapacité de garantir à la population du Québec l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux.

Le débat se poursuit.

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée que, du consentement de l'Assemblée, le débat entre M. Marcoux (Vaudreuil) et M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant les moyens de pression exercés par les enseignants, qui devait avoir lieu à la fin de la présente séance, aura lieu à la fin d'une séance ultérieure.

À 17 h 57, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 novembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU